

**CPR-201105**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**COMITÉ DES PROGRAMMES**

**Réunion du 5 novembre 2020**

**9 h**

**À distance – Microsoft Teams**

**PRÉSENCES :**

Pandurang Ashrit  
Claudine Auger  
Yves Bourgeois  
Francis Bourgoïn  
Lynne Castonguay, secrétaire  
Marianne Cormier

Pierrette Fortin  
Monique Levesque  
Pascale Rioux  
Gilles Roy, président  
Jean-François Thibault  
Stéphanie Wheaton, registraire

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 3.

**2. CORRESPONDANCE**

Aucune.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Modifications :

- I. Modifier le titre au point 6.1 pour qu'il devienne « Suivi du rapport de planification académique incluant les activités du sous-comité du Comité des programmes ».
- II. Noircir le point 10.1.



4.4 **CPR-201027 (extraordinaire)** (suite)**R : 05-CPR-201105**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le procès-verbal CPR-201027 soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL CPR-201001**5.1 **(20) Demande de retrait du cours GLST1000 – Étude loisir sport tourisme de la Banque de l'OFG 3 (doc. 5/20-21)**

Aucun nouveau document.

**6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-200817 (EXTRAORDINAIRE)**6.1 **(3) Suivi du rapport de planification académique incluant les activités du sous-comité (doc. 1/20-21)**

Le président explique que le sous-comité s'est réuni à deux reprises depuis la dernière réunion du Comité des programmes. Le président a présenté une liste de programmes qui sont en souffrance en tenant compte des activités liées à la planification académique.

Un projet de lettre est en cours de rédaction. Les facultés dont relèvent les programmes en souffrance seront avisées de la veille en cours et des démarches qui seront entreprises si les programmes ne sont pas abolis ou redéfinis.

Une discussion s'ensuit. Les membres du Comité des programmes demandent si le sous-comité va poursuivre ses activités à la suite de l'envoi des correspondances. Le président indique qu'il faut interpeller les unités. Il indique que le sous-comité va poursuivre ses réflexions. On rappelle que le Comité des programmes peut suspendre les admissions à un programme.

Dossier en cours.

**7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-200626**7.1 **(19) Demande d'ajout d'un hyperlien au répertoire pour le Baccalauréat ès sciences (Nutrition avec internat)**

Le président rappelle qu'une unité académique avait demandé que l'on ajoute un hyperlien dans la description du programme que l'on retrouve dans le répertoire électronique des programmes.

Après discussion, le Comité des programmes est d'avis que les hyperliens à des ordres professionnels devraient se retrouver dans la page facultaire. Le Comité n'est pas

7.1 **(19) Demande d'ajout d'un hyperlien au répertoire pour le Baccalauréat ès sciences (Nutrition avec internat) (suite)**

favorable à un lot d'hyperliens qui pourraient rendre difficile la lecture du programme. Il est préférable de présenter dans le Répertoire ce qui est adopté au Sénat académique (sans hyperlien).

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191108**

8.1 **(15) Projet de règlement sur le dossier des études (doc. 5/19-20)**

Aucun nouveau document.

8.2 **(16) Proposition de modification du règlement 23 sur les modalités d'admission (doc. 6/19-20)**

Aucun nouveau document.

8.3 **(17) Projet de modification des règlements 31.1 et 32.1 (doc. 7/19-20)**

Aucun nouveau document.

8.4 **(18) Banque de cours des OFG – Cours de deux crédits**

Aucun nouveau document.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191008**

9.1 **(14) Projet de règlement pour le régime à mi-temps (doc. 1 et 1A/19-20)**

Aucun nouveau document.

9.2 **(16) Création du programme de Baccalauréat ès sciences (spécialisation en nutrition) (doc. 3 et 3A/19-20)**

Le président rappelle les points soulevés lors de l'étude du dossier le 8 octobre 2019. Il indique que le Comité des programmes avait soulevé huit points, dont celui d'offrir un programme comptant 120 crédits.

Le président présente les réponses aux points soulevés. Il indique que le nouveau programme offrira 120 crédits de cours, toutefois une dérogation au niveau de la discipline principale et de la discipline connexe est notée.

Par ailleurs, le président indique qu'un nouveau cours sera créé. Il ajoute que, au niveau de la consultation publique demandée, l'ÉSANÉF indique que le programme est le fruit d'une évaluation et que « cette recommandation fait partie du rapport d'agrément qui a été endossé par le *Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition*. Ce partenariat

9.2 **(16) Création du programme de Baccalauréat ès sciences (spécialisation en nutrition) (doc. 3 et 3A/19-20)** (suite)

représente justement la communauté professionnelle de diététistes à travers le Canada et il est responsable de s'assurer que les programmes répondent à une demande réelle et actuelle. »

Le Comité des programmes soulève les points suivants :

- Les membres ne sont pas à l'aise avec l'argumentaire entourant la dérogation au niveau de la discipline principale. Puisque ce programme n'est pas soumis à un agrément, le régime pédagogique de l'Université devrait être respecté.
- Plusieurs membres sont d'avis que l'argumentaire soumis pour satisfaire l'OFG 2 est fragile.
- Le cours NUAL3101 *Lectures dirigées en nutrition* est proposé et compte un crédit seulement. Plusieurs membres considèrent que le contenu du cours proposé est plutôt léger. Un questionnement sur les coûts additionnels est soulevé considérant que ce cours ressemble à du tutorat.

Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

9.3 **(17) Changements proposés au Certificat en gestion des ressources humaines (doc. 4/19-20)**

Aucun nouveau document.

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190613**

10.1 **(20) Maintien des cours PHYS1103 ET PHYS1303 (doc. 48/18-19)**

Ce point peut être retiré de l'ordre du jour.

10.2 **(23) Élagage de cours – cours surannées en foresterie (doc. 51/18-19)**

Aucun nouveau document.

11. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190314**

11.1 **(20) Politique sur la création, la modification et l'abolition d'un cours (doc. 33 et 33A/18-19)**

Aucun nouveau document.

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-181206**

12.1 **(14) Modification du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) (doc. 6/18-19)**

Aucun nouveau document.

**13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-180622****13.1 (11) Modifications au libellé de l'OFG-2 (doc. 28/17-18)**

Aucun nouveau document.

**13.2 (16) Programmes auxquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans (doc. 33/17-18)**

Aucun nouveau document.

**14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606****14.1 (4) Modification au cours GMEC1014**

Aucun nouveau document.

**15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209****15.1 (19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)**

À la suite d'une discussion avec le vice-recteur du campus de Shippagan, le campus souhaite que ce point demeure à l'ordre du jour du Comité des programmes.

**16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007****16.1 (17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)**

Aucun nouveau document.

**17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605****17.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Le Comité des programmes note que ce dossier n'a pas évolué depuis huit ans. Le Comité note que le dossier a évolué dans d'autres instances. Par consensus, le dossier est retiré de l'ordre du jour.

**18. MODIFICATION DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES – M.B.A. (doc. 7)**

Le président présente le dossier en indiquant que les modifications proposées aux programmes de maîtrise en administration des affaires s'inscrivent dans la foulée des recommandations liées à l'évaluation des programmes. Il explique que les conditions d'admission ont été modifiées pour les trois programmes, notamment que les candidates

## 18. MODIFICATION DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES – M.B.A. (doc. 7) (suite)

et candidats doivent fournir une lettre de motivation et un CV. De plus, des précisions sur la nature de l'expérience pertinente sont apportées pour le programme à temps partiel.

Par ailleurs, au niveau des cours, dans les trois programmes, on indique que les cours ADRH6224 et ADMI6217 ont été ajoutés à la liste des cours obligatoires. Aussi, le cours ADMN6219 *Gestion stratégique* est créé et le cours ADMN6212 *Gestion stratégique* est aboli. Le cours ADMI6999 est également aboli.

Le président explique que l'on propose la modification du titre du programme pour les candidates et candidats ayant une expérience pertinente de travail. Il devient le programme M.B.A. (à temps partiel).

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion :

- Les « remarques » dans les CPR-2 devraient être dans la feuille de route afin de préserver la cohérence dans la présentation des programmes dans le Répertoire.
- En suivant le guide pour la préparation des objectifs du cours, il est souhaitable d'avoir un verbe par objectif.

### Modifications mineures à apporter au dossier

- Dans les trois formulaires CPR-2, enlever la « REMARQUE » dans la colonne « programme modifié ».
- Dans le formulaire CPR-4 pour le cours ADMN6219, dans la case « objectifs », diviser la première puce afin que l'on ait un objectif qui commence avec le mot « comprendre » et l'autre puce qui commence par « discuter ».

Suivi: Les documents modifiés peuvent être déposés au Secrétariat général au plus tard le 15 février 2021.

### **R : 06-CPR-201105**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes suivants : Maîtrise en administration des affaires – M.B.A., Maîtrise en administration des affaires - M.B.A. régime coopératif et Maîtrise en administration des affaires – M.B.A. (à temps partiel). »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE





**18. MODIFICATION DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES – M.B.A. (doc. 7) (suite)**

**R : 11-CPR-201105**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions d'admission des programmes de M.B.A., M.B.A. (régime coopératif) et M.B.A. (temps partiel). »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

**19. MODIFICATION DU B. SC. SOC. (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE) ET DE LA MINEURE EN CRIMINOLOGIE) (doc. 8)**

Le Comité passe en revue les modifications proposées au programme de majeure en criminologie et à la Mineure en criminologie. Le Comité note que les programmes se développent rapidement. On présente la création de nouveaux cours et l'abolition d'un cours.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

**R : 12-CPR-201105**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie) et à la Mineure en criminologie. »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

**R : 13-CPR-201105**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux programmes, que le Comité des programmes accepte la création des nouveaux cours suivants : CRIM2032 Police et sécurité publique, CRIM3210 Enquête, CRIM3220 Sécurité privée, CRIM4120 Analyse criminologique et CRIM4130 Crimes et média. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

**19. MODIFICATION DU B. SC. SOC. (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE) ET DE LA MINEURE EN CRIMINOLOGIE) (doc. 8) (suite)**

**R : 14-CPR-201105**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux profils des programmes, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : SOCI/CRIM3203 Méthodes quantitatives, CRIM3900 Séminaire thématique crim. I et CRIM4900 Séminaire thématique crim. II. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

**R : 15-CPR-201105**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux profils des programmes, que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours CRIM2030 Police et sécurité intérieure. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

**R : 16-CPR-201105**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux profils des programmes, que le Comité des programmes accepte les modifications à la banque de cours de la discipline CRIM. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

**20. CRÉATION D'UN SOUS-COMITÉ DU RÉPERTOIRE**

Conformément aux *Statuts et règlements* de l'Université, le Comité des programmes a la fonction de conseiller le Secrétariat général en ce qui concerne les procédures de publication du Répertoire universitaire. Diverses pratiques sont en cours depuis de nombreuses années et sont appelées à évoluer.

En raison de la complexité de la publication du Répertoire qui dépasse largement depuis quelques années la publication d'un livre, il y a lieu de mettre sur pied un sous-comité qui aurait le rôle de veille sur les meilleures pratiques dans la publication des informations.

Le mandat proposé est le suivant :

- Examiner globalement les questions liées au développement du site Web pour les éléments retrouvés dans le Répertoire universitaire;

**20. CRÉATION D'UN SOUS-COMITÉ DU RÉPERTOIRE (suite)**

- Assurer une veille sur les meilleures pratiques pour favoriser une utilisation optimale des informations retrouvées dans le Répertoire universitaire;
- Travailler dans un souci d'amélioration continue pour fournir dans des cadres appropriés les informations relatives aux programmes d'études pour les étudiantes et les étudiants futurs comme les étudiantes et les étudiants inscrits;
- Conseiller le Comité des programmes en ce qui concerne les procédures de publication du Répertoire universitaire.

Le sous-comité se réunira trois ou quatre fois par année.

**R : 17-CPR-201105**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte la création du sous-comité du Répertoire des programmes et que celui-ci soit composé de la secrétaire générale, de la directrice par intérim des communications, affaires publiques et marketing, du directeur du recrutement, du doyen des Études du campus de Shippagan, de la doyenne des Études du campus d'Edmundston, d'un représentant de la Formation continue, de la registraire, et d'une ou d'un étudiant. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

**21. AFFAIRES NOUVELLES**


Aucune.

**22. PROCHAINE RÉUNION**

La date de la prochaine réunion est le 3 décembre 2020.

**23. CLÔTURE**

La séance est levée à 11 h 20.

  
 Lynne Castonguay, secrétaire générale